



Appel à projet départemental Jeunesse
Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre



**Promeneurs
du Net**



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Indre



L'essentiel & plus encore



SOMMAIRE CAHIER DES CHARGES

- 1 - Principes et enjeux de la démarche Promeneurs Du Net (PDN)
- 2 - Cadre de la mission de coordination 2024/2026
- 3 - Critères d'éligibilité
- 4 - Gouvernance
- 5 - Constitution du dossier
- 6 - Transmission du dossier
- 7 - Renseignements complémentaires



ANNEXES

1. Fiche missions et compétences du coordinateur départemental du réseau des Promeneurs du Net de l'Indre
2. Cahier des charges 2024 / 2026





1 – Principes et enjeux de la démarche Promeneurs Du Net (PDN)

Promeneurs du Net Jeunesse

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement et sont, en ce sens, devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes.

La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers.

Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

On entend par Présence Éducative sur Internet, la pratique professionnelle consistant à prolonger sa mission auprès d'un public par une présence sur le web et particulièrement sur les réseaux sociaux.

La démarche, initiée en Suède, se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

L'objectif des Promeneurs du Net jeunesse est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement.

Il importe avant tout que l'adulte se positionne comme un professionnel et qu'un certain nombre de règles et de dispositions soient mises en place et respectées.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Les publics concernés par le dispositif Promeneurs du Net jeunesse, sont les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Promeneurs du net Parentalité

La question d'un soutien des parents aux pratiques numériques se pose de plus en plus.

Ce nouvel enjeu éducatif nécessite un accompagnement des parents dans une bonne compréhension des risques et des opportunités d'internet et des réseaux sociaux.

La Caf a ainsi décliné la présence éducative sur Internet pour les professionnels de l'enfance et de la famille, proposant une nouvelle façon d'interagir avec les parents, à distance, sans nécessaire mobilité.

L'objectif de Promeneurs du Net Parentalité : développer des actions d'accompagnement des parents en distanciel et créer un réseau de promeneurs du net "parentalité".

Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné est celui de familles et de parents avec lesquels les professionnels ciblés sont en contact régulier au sein des structures où ils exercent.

Il s'agit à travers cette fonction :

- D'entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures ;
- De les inciter à fréquenter davantage les services qui leur sont destinés ;
- De proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs ;
- D'assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux sur les thématiques liées à la parentalité ;
- De sensibiliser le public aux usages du numérique et d'aiguiser son esprit critique ;
- De transmettre de l'information susceptible d'intéresser le public de la structure concernée ;
- D'accompagner les initiatives individuelles ou collectives ;
- D'orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins.

Le Promeneur du Net « Parentalité » est un professionnel labellisé qui assure une Présence Educative sur Internet et décline ses missions sur Internet auprès de son public de parents. Il utilise le nom « Promeneur du Net » et le logo départemental et il est référencé sur un site internet national, avec une mention précisant qu'il est labellisé au titre d'une mission auprès des parents.

2 – Cadre de la mission de coordination 2024/2026

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Indre souhaite poursuivre le renforcement de ses politiques jeunesse et soutien à la parentalité en l'adaptant aux évolutions sociétales et aux comportements actuels.

Elle s'est pour cela associée à la MSA, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

L'ambition du projet est « d'assurer une présence aux côtés des jeunes, en valorisant le lien des jeunes entre eux, avec leurs parents et les institutions ». Les projets, spécifiquement orientés vers le public adolescent, prenant en compte ses préoccupations et ses besoins, en complémentarité de l'action actuelle des partenaires, l'intéressent donc au plus haut point.

C'est la raison pour laquelle la CAF et ses partenaires souhaitent soutenir une mission traitant la question de la Présence Éducative et de soutien aux parentalités sur Internet.

La poursuite du déploiement de la démarche au niveau départemental doit s'appuyer sur un coordinateur chargé notamment d'animer le réseau départemental des Promeneurs Du Net et d'assurer leur accompagnement. Une convention partenariale sera conclue entre la structure du coordinateur et la CAF de l'Indre.

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche.

Les missions du coordinateur et les compétences attendues sont détaillées dans les annexes jointes au présent appel à projet.

Il est à souligner que le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence sur Internet et qu'il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

L'inscription dans cette démarche conduit les professionnels (coordinateur et promeneurs du net) à intervenir dans les domaines suivants : animation sociale, loisirs, éducation populaire, accueil,

Caisse d'allocations familiales de l'Indre

écoute, orientation, prévention primaire, accompagnement de projet et d'initiative jeunesse, participation citoyenne, question éducative et de parentalité.

La mission se déroulera sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Chaque année, une évaluation qualitative et quantitative sera effectuée par le coordinateur départemental afin d'identifier les points forts de cette mission ainsi que les axes d'améliorations possibles (mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres structures, organisation d'évènements en réseau : formations, forums d'échanges, ...).

En complément, le coordinateur départemental devra rendre à la CAF un bilan de ses actions effectuées sur le trimestre concernant l'accroissement et l'animation du réseau.

3 - Critères d'éligibilité

3.1 - Porteurs du projet – Conditions :

La coordination de la démarche « Promeneurs du Net » devra être portée par une structure impliquée dans des actions en direction de la jeunesse et des familles ou disposant d'une expérience dans ce domaine. Les structures éligibles relèvent du champ de compétences de la branche Famille et/ou celles des partenaires institutionnels associés.

Le temps de travail effectif consacré à la coordination « Promeneurs du Net » doit être de 0,75 ETP a minima. La possibilité est donnée au candidat de formuler une réponse allant jusqu'à 1 ETP correspondant au détail ci-après.

La mission de coordination est prise en charge par une seule et même personne et composée comme suit :

- 0,5 ETP dédié à l'animation du réseau Promeneurs du Net « jeunesse »
- 0,25 ou 0,5 ETP dédié au réseau parentalité.

Le temps dédié à la coordination du dispositif PDN devra être justifié annuellement lors du bilan transmis annuellement à la Caf de l'Indre, et un suivi au trimestre des activités et de la vie du réseau est demandé.

Le professionnel pressenti en tant que coordinateur départemental devra détenir le permis B et disposer d'un véhicule.

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le dossier d'appel à projet en conformité avec la fiche missions et compétences et le cahier des charges du coordinateur détaillés en annexe.
- Expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse.
- Méthodologie proposée pour étoffer un réseau de Promeneurs Du Net et les accompagner dans leurs missions (par exemple offre de formation, suivi des PDN, ...).
- Qualification, expérience et motivation du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination.
- Articulation du dispositif « Promeneurs du Net » avec le projet global de la structure.
- Recherche de financements complémentaires à la réalisation de la mission.

3.2 - Budget prévisionnel de l'action :

Il devra être constitué principalement des charges de personnel liées à la mise en place du projet et à son évaluation, et accessoirement des charges de fonctionnement annexes.

Aucune obligation de recrutement n'est faite, le projet peut être porté par un salarié déjà en place.

3.3 - Moyens financiers engagés :

La mission de coordination sera financée sur la base de 20 000 € pour 0,5 ETP soit :

- 20 000 € pour PDN Jeunesse pour 0,50 ETP,
- et 10 000 € pour 0,25 ETP (ou 20 000 € pour 0,50 ETP pour PDN parentalité)

Il est attendu du coordinateur départemental retenu, une recherche active de co-financeurs afin d'assurer la pérennité de la mission.

3.4 – Engagements de la structure porteuse :

La structure porteuse de la coordination, retenue dans le cadre de cette mission, s'engage à :

✓ **Missionner le coordinateur :**

- à ouvrir un compte professionnel sur autant de réseaux sociaux que ceux retenus par les Promeneurs Du Net, avec la structuration suivante : prénom + nom de la structure ;
 - à être présent, pendant ses heures de travail, sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle (0,5 ETP) .
 - **à réaliser une évaluation trimestrielle et un bilan annuel qualitatif et quantitatif de chaque Promeneurs Du Net** : réseaux sociaux utilisés, nombre d'amis jeunes, nombre d'heures réalisées sur le net, nombre de contacts courts, profil des jeunes contactés (âge), type d'interactions auprès du public (échanges simples, demandes de conseil, actions préventives, accompagnement de projet), thématiques abordées, ... ;
 - **à transmettre à la CAF, un bilan de ses actions effectuées (grille de répartition du temps de travail et tâches associées) sur le trimestre concernant l'accroissement et l'animation du réseau ;**
 - à participer aux rencontres du réseau régional et aux actions proposées par le réseau régional ;
 - à rechercher activement d'autres co-financeurs afin d'assurer la pérennité de la mission (mission, communication, animation, ...).
- ✓ **N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.**
- ✓ **Permettre au coordinateur de suivre la formation « Valeurs de la République et Laïcité ».**
- ✓ **Par ailleurs, la structure s'engage à faire mention du soutien financier des différents financeurs.**

3.5 - Engagements de la CAF de l'Indre :

Les services de la CAF s'engagent :

- à amorcer le dialogue sur la démarche « Promeneurs Du Net » auprès des différentes structures partenaires et communautés de communes au titre de leurs différentes rencontres (CTG, validation des projets des structures, ...) ;
- à rédiger et approuver la convention Promeneurs Du Net avec chaque structure ou organisme s'engageant dans la démarche ;

Caisse d'allocations familiales de l'Indre

- à confier la gestion d'une enveloppe financière au coordinateur départemental pour les frais de formation, de communication, d'animation. Cette enveloppe sera réévaluée annuellement au regard de la consommation N-1 et des besoins identifiés par le coordinateur ;
- à évaluer chaque année la mission de coordination départementale afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration possibles.

4 - Gouvernance

Le comité de pilotage départemental assure le pilotage de la démarche « Promeneurs du Net ».

Il est composé des représentants dans l'Indre de :

- la Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine
- l'Education Nationale
- Le Service départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux sports - SDJES
- La Caisse d'Allocation Familiale

Présidence : assurée par la CAF, pouvant être partagée avec d'autres membres du comité de pilotage.

Ses missions : valider les choix stratégiques, impulser la dynamique globale, suivre l'avancement du projet, sélectionner les structures locales porteuses de la démarche sur les territoires, faire un point de la coordination départementale.

Fréquence des réunions : 2 par an.

5 - Constitution du dossier

Devront impérativement figurer dans les dossiers :

- Coordonnées du gestionnaire de la structure,
- Liste datée des membres du Conseil d'Administration pour les associations,
- Cadre politique dans lequel s'inscrit la structure porteuse de la coordination (copie label et agrément),
- Projet global de la structure (lien avec l'expérimentation « Promeneurs du Net » et/ou les actions en cours),
- Organigramme de la structure,
- Projet détaillant spécifiquement les caractéristiques de la candidature (cf. objectifs attendus et critères d'éligibilité),
- Curriculum vitae - qualification, précision du statut du candidat (CDD ou CDI), expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination,
- Récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations,
- Numéro de SIRET,
- Statuts,
- Relevé d'identité bancaire,
- Rapport d'activité/compte de résultats le plus récent (uniquement pour les associations),
- Budget prévisionnel de fonctionnement.

Le dossier doit être accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent appel à projet.

6 - Transmission du dossier

Le dossier complété sera transmis (signé et scanné) par mail, au plus tard le 20 septembre 2023 auprès du pôle partenaires :

- caf36-bp-partenaires-caf36@caf36.caf.fr

Le comité de pilotage se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'informations et d'organiser des auditions afin d'apprécier la pertinence du projet.

Le comité de pilotage examinera les offres sur la base des critères énoncés ci-dessus. Une notification sera adressée à la structure retenue, accompagnée de la convention « Coordinateur du réseau Promeneurs Du Net de l'Indre » et de la Charte de la Laïcité de la Branche Famille entre fin novembre et début décembre, **pour un démarrage de la mission au 01/01/2024.**

7 – Echancier de l'appel à manifestation

Au regard de l'appel à manifestation pour la mission de coordination du dispositif Promeneurs du Net de l'Indre, il est proposé un échéancier particulier précisé ci-dessous.

Lancement de l'appel à candidature : 12 Juin 2023
Date limite de retour des dossiers : 20 Septembre 2023

Le choix de l'offre retenue pour assurer la coordination du projet par le comité de pilotage, présidé par la CAF de l'Indre : Mardi 03 octobre 2023.

Les structures candidates à la mission de coordination « Promeneurs du Net » présenteront leur projet devant ce comité de pilotage - l'après-midi du 3 octobre 2023.

Les administrateurs de la Caf de l'Indre valideront le choix du comité de pilotage lors de la Commission d'Offre Globale des Services (COGS) le 21 Novembre 2023.

Le lancement de cette mission de coordination est attendu pour le 1^{er} janvier 2024.

Dans le cas de réception d'une offre d'un seul candidat à cet appel à candidature, un nouvel appel pourrait être lancé, ce qui viendrait décaler les dates de l'échéancier prévisionnel.

8 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

- **Julie Lecour - Conseillère territoriale référente parentalité**
Julie.lecour@cafchateauroux.cnafmail.fr
02 54 53 28 44

Ou

- **Rose-Anne Laffiché - Conseillère territoriale référente jeunesse**
rose-anne.laffiche@cafchateauroux.cnafmail.fr
02 54 53 28 66

Le site internet national www.promeneursdunet.fr peut également être une source d'information complémentaire.

LES ANNEXES

ANNEXE 1

Annexe 1.1

- ✓ Fiche missions et compétences du coordinateur départemental du réseau des Promeneurs du Net de l'Indre – Poste à 0,75 ETP ou 1 ETP

Annexe 1.2

- ✓ Cahier des charges 2024 / 2026.



Promeneurs du Net

**FICHE MISSIONS ET COMPETENCES
COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DU RESEAU DES PROMENEURS DU NET DE L'INDRE
2024/2026**

**POSTE A 0,75 ou 1 ETP
(0,5 pour PdN jeunesse – 0,25 ou 0,5 pour PdN Parentalité)**

1 – COMPETENCES DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DU RESEAU DES PROMENEURS DU NET DE L'INDRE (PDN)

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires.

Toutefois, les profils de type DeJeps (ex Defa), chargés de projets en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé/social/médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont représentatifs.

Le coordinateur départemental est une personne référente pour le Promeneur Du Net, qui peut lui demander son aide, il ne s'adresse pas directement aux jeunes et ne réalise pas de permanence en ligne. Il diffuse l'information, participe aux formations et aux rencontres. Il anime et coordonne le réseau.

Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :

- des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur les territoires (animation socio-éducative, information jeunesse, EPN, espace public numérique, social, médico-social...);
- des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels (projet éducatif de territoire, protection de l'enfance, CAF, Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ...);
- des outils numériques et bureautiques (facebook, twitter, snapchat, instagram, skype, internet, ...).

Le coordinateur doit maîtriser :

- la méthodologie de projet (conception, suivi, partenariat, évaluation);
- l'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs);
- l'environnement informatique et les médias de communication;
- la veille sur les réseaux sociaux.

Le coordinateur doit être est en mesure de :

- s'intégrer dans un travail d'équipe;
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales;
- mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires;
- conduire une action collective, insuffler une dynamique collective;
- promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif;
- prendre des décisions et travailler en autonomie;
- être à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations);
- disposer de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse;
- savoir faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

2 - MISSIONS DETAILLEES DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DU RESEAU DES PDN DE L'INDRE

📌 ACCROISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES PROMENEURS DU NET :

- Recruter de potentiels PDN : démarchage, prise de contact en amont et présentation du dispositif aux potentiels PDN;
- Envoyer et réceptionner les dossiers de candidature, puis présélectionner les candidats à présenter au COPIIL;
- Créer une intégration uniforme pour chaque PDN : accueil, formation, prise de fonction, points individuels réguliers, analyse du besoin en formation;
- Promouvoir le dispositif PDN;
- Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...). Ce travail se fera en collaboration avec les services de la CAF;
- Elaborer un plan de communication efficace : faire un état des lieux, créer et adapter des supports de communication, utiliser le réseau jeunesse, organiser et animer des actions communes ou des évènements permettant la mise en réseau des PDN (évènements particuliers auprès des jeunes : portes ouvertes de lycée, forums, travail collaboratif, ...).

2 ANIMATION DU RESEAU DES PROMENEURS DU NET :

- Organiser et animer des réunions régulières en réseau entre les PDN pour assurer l'échange des pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs d'une même démarche et d'un même territoire (échange entre chaque PDN de leurs réussites et de leurs échecs dans le but de trouver des solutions communes) afin de renforcer la cohésion du réseau ;
- Appuyer les PDN en tant que référent, pour toutes questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, des adultes... ;
- Aider les PDN à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
- Travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage et des éventuelles instances techniques (préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes-rendus) ;
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formations, communication...);
- Participer et contribuer aux événements PDN départementaux et régionaux ;
- Réaliser une évaluation trimestrielle et un bilan annuel qualitatif et quantitatif de chaque Promeneurs Du Net : réseaux sociaux utilisés, nombre d'amis jeunes, nombre d'heures réalisées sur le net, nombre de contacts courts, profil des jeunes contactés (âge), type d'interactions auprès du public (échanges simples, demandes de conseil, actions préventives, accompagnement de projet), thématiques abordées, ... ;
- Transmettre chaque année, un bilan annuel qualitatif et quantitatif des PDN et du dispositif à son référent CAF ;
- Transmettre à son référent CAF trimestriellement, une synthèse des actions (grille de répartition du temps de travail et tâches associées) mises en place par le coordinateur (organisation de réunions, de formations, nombre d'échanges avec les PDN, thématiques abordées, ...).

3 ADMINISTRATION DES OUTILS :

- Assurer la gestion du site internet national : annuaire (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...), fiches descriptives, publications ;
- Animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- Savoir utiliser l'ensemble des réseaux sociaux ;
- Réaliser une veille sur les outils numériques et bureautique (réseaux sociaux, internet, média, ...).

4 FINANCEMENTS :

- Rechercher activement des co-financeurs afin d'assurer la pérennité de la mission (mission globale, communication, animation, ...)

CAHIER DES CHARGES 2024/2026
COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DU RESEAU DES PDN DE L'INDRE - POSTE A 0,75 ETP ou 1 ETP

MISSIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	ECHEANCES
Se former (Seulement pour les nouveaux coordinateurs n'ayant jamais travaillé sur le dispositif)	Se documenter, s'informer	<input type="checkbox"/> CAF et CNAF <input type="checkbox"/> Bibliographie (presses spécialisées, rapports, ...) <input type="checkbox"/> Site internet	1 ^{er} trimestre 2024
	Rencontrer d'autres coordinateurs et acteurs PDN	<input type="checkbox"/> Participer aux rencontres régionales CAF/Coordinateurs (4 / an)	Tout au long de la mission
1 Accroître et Développer le réseau des PDN	Pré-recruter de potentiels PDN Promouvoir le dispositif	<input type="checkbox"/> Démarchage <input type="checkbox"/> Prise de contact en amont et présentation du dispositif <input type="checkbox"/> Veiller au maillage territorial	Tout au long de la mission
	Elaborer un plan de communication	<input type="checkbox"/> Faire un état des lieux / définir les cibles / définir les moyens <hr/> <input type="checkbox"/> Créer et adapter des supports de communication (flyers, affiches, supports CNAF, ...) <input type="checkbox"/> Utiliser le réseau jeunesse <input type="checkbox"/> Intervenir dans des réunions d'acteurs jeunesse (portes ouvertes de lycée, inauguration de structures, forums,...)	1 ^{er} semestre 2024 <hr/> Tout au long de la mission
	Gestion des appels à projet	<input type="checkbox"/> Envoi et réception des dossiers de candidature <input type="checkbox"/> Pré-sélection des candidats à présenter au COFIL	Autant que besoin, selon les décisions du COFIL
	Créer une intégration uniforme pour chaque PDN	<input type="checkbox"/> Accueil / formation / prise de fonction <input type="checkbox"/> Points réguliers avec chaque PDN <input type="checkbox"/> Analyse du besoin en formation	Régulièrement
	Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (En partenariat avec la CAF)	<input type="checkbox"/> Participation à un colloque <input type="checkbox"/> Organisation de formations <input type="checkbox"/> Organisation de rencontres, journées départementales, ...	1 fois par an

CAHIER DES CHARGES 2024/2026 : COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DU RESEAU DES PDN DE L'INDRE - POSTE A 1 ou 0,75 ETP

MISSIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	ECHEANCES
<p align="center">2</p> <p>Animer le réseau des PDN</p>	Renforcer l'échange et la cohésion du réseau	<input type="checkbox"/> Organiser et animer des réunions régulières entre les PDN (assurer l'échange des pratiques professionnelles, réussites, échecs, ...) <input type="checkbox"/> Participer et contribuer aux évènements PDN départementaux et régionaux	A minima 2 fois par an et autant que besoin
	Etre le référent des PDN	<input type="checkbox"/> Répondre à toutes questions que les PDN se posent concernant leur fonction de PDN (cadre juridique de travail, maîtrise des outils et supports, positionnement à adopter auprès des jeunes et des adultes, ...) <input type="checkbox"/> Aider les PDN à identifier des personnes référentes pour toutes questions sortant de leur champ de compétences	Tout au long de la mission
	Travailler sous l'animation fonctionnelle du COPIL et des éventuelles instances techniques	<input type="checkbox"/> Préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour <input type="checkbox"/> Rédiger puis diffuser les comptes rendus <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du COPIL (journée départementale, formations, communication, ...) <input type="checkbox"/> Respecter les objectifs à atteindre chaque année, en termes de nombre de PDN (fixés par le COPIL)	Tout au long de la mission
	Evaluer	<input type="checkbox"/> Réaliser un bilan qualitatif et quantitatif de chaque PDN /trimestriellement ----- <input type="checkbox"/> Transmettre chaque année, une évaluation annuelle qualitative et quantitative des PDN à son référent CAF ----- <input type="checkbox"/> Transmettre à son référent CAF trimestriellement une grille de répartition du temps de travail comprenant le détail des heures et des tâches effectués par le coordinateur (organisation de réunions, de formations, nombre d'échanges avec les PDN, thématiques abordées, ...)	15 Avril 15 novembre 15 juillet 15 janvier ----- Janvier 2025 et 2026 ----- 15 Avril 15 novembre 15 juillet 15 janvier
<p align="center">3</p> <p>Administration des outils</p>	Gestion du site internet national	<input type="checkbox"/> Mettre à jour le site internet national (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil, fiches descriptives, publications, ...)	A chaque intégration de nouveaux promeneurs ou évènement spécifique
	Animer et administrer l'espace collaboratif de travail	<input type="checkbox"/> Veille documentaire / Actualités <input type="checkbox"/> Utilisation du logiciel national avec accompagnement des promeneurs	Tout au long de la mission
	Veille sur les outils numériques / bureautiques	<input type="checkbox"/> Savoir utiliser l'ensemble des réseaux sociaux <input type="checkbox"/> Réaliser une veille sur les outils bureautiques / numériques (réseaux sociaux, internet, média, ...)	Tout au long de la mission
<p align="center">4</p> <p>Financements</p>	Rechercher activement des co-financeurs afin de pérenniser la mission de coordination (animation, communication, coordination, ...)	<input type="checkbox"/> Démarchage <input type="checkbox"/> Prise de contact et présentation du dispositif	Tout au long de la mission

ANNEXE 2

CHARTRE PROMENEURS DU NET

Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et par les familles contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes et des familles.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (écoles, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes et les parents dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmiers, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
→ *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...) ;
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Caisse d'allocations familiales de l'Indre

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à

le

Nom de la structure

Nom du représentant

Signature

Nom du Promeneur
du Net

Signature

Nom du Promeneur
du Net

Signature

ANNEXE 3

CHARTRE DE LA LAÏCITE

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

